

Direction des Finances et des Achats

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION CHSCT - COVID 19			
Date	21 avril 2020 à 9h30	Lieu	Audioconférence

Participants :

Administration :

M. Arnaud STOTZENBACH, Directeur des Finances et des Achats

Dr Fadila DERRI, Cheffe du service de médecine Préventive

M. Vincent PLANADE, Chef du SR

Mme Laurence LEGEAY, Responsable Pôle RH - SR

Mme Valérie ASHRAFI - Référente prévention - SR

M. Raphaël GOMEZ-ACOSTA, Chargé dialogue social - SR

Représentants du personnel :

Ensemble des membres titulaires et suppléants invités

Destinataires : Représentants du personnels - membres du CHS CT

En raison de la période de confinement, le directeur des finances et des achats a souhaité réunir les membres du CHS CT pour points réguliers sur le suivi du dispositif mis en place dans le cadre du confinement.

I - Point de situation sur les cas COVID à la DFA

Le Docteur Fadila DERRI indique que 17 appels ont été reçus par le service de médecine préventive, il s'agissait essentiellement d'appels d'agents inquiets souffrant d'une maladie chronique (diabète, hypertension, surpoids...) concernant le risque d'une contamination au COVID-19.

Entre 4 et 5 cas d'agents présentant des symptômes apparentés au COVID ont été identifiés (suspensions ou de contacts avec des personnes contaminées mais sans confirmation faute de tests).

Depuis fin avril et grâce à la période de confinement, il n'y a pas eu de nouvelles sollicitations du service de médecine.

M. Vincent PLANADE précise qu'il n'y a pas eu de remontée de cas avérés depuis le 10 avril.

9 personnes avaient été identifiées et 1 cas de suspicion en raison de symptômes apparentés. L'agent concerné s'est rétabli et a repris le travail.

1 cas a été identifié au SGF, la personne se rétablit progressivement, ce type d'infection implique des temps de récupération plus ou moins longs.

II- Bilan sur les effectifs de la DFA

La proportion d'agents en télétravail est sensiblement stable depuis le 10 avril. Environ 450 agents sont actuellement en télétravail. 64 agents en autorisation spéciale d'absence confinement (49 en garde d'enfant et 15 sur des postes non télétravaillables ou ne disposant pas du matériel nécessaire pour le travail à distance). Enfin, la direction dénombre 40 arrêts maladie.

L'UNSA s'interroge sur le maintien des autorisations spéciales d'absence pour garde d'enfant (ASA) jusqu'au 11 mai eu égard aux annonces relayées par les médias sur la possible suppression du dispositif à compter du 1^{er} mai.

M. Arnaud STOTZEBACH précise que rien n'a été acté et que les discussions sont en cours sur la doctrine à adopter à la Ville après le 11 mai.

M. Vincent PLANADE ajoute que le secrétariat général (SG) a demandé à chaque direction d'élaborer un plan de reprise de l'activité (PRA). Le PRA de la DFA est en cours de rédaction dans le cadre de la phase de déconfinement à venir. A ce titre, le SG a adressé à chaque direction une matrice pour préparer ce plan en identifiant un certain nombre d'actions :

- Définir les activités à conserver ou à abandonner pour faciliter au mieux le déconfinement (actuellement toutes les activités de la direction ont été conservées).
- Identifier les besoins en matière de nettoyage des locaux (les demandes des OS ont été adressées à la DILT et la DRH (nettoyage des locaux avant le retour des agents, vérification des débits d'air et de la qualité des filtres)
- Etablir une projection des ressources et moyens RH nécessaires pour gérer la phase de reprise d'activité.

M. Arnaud STOTZENBACH précise qu'actuellement la majeure partie des agents sont en télétravail.

La phase de retour à Bédier est en cours de préparation. Certains agents ont émis le souhait de revenir rapidement sur site du fait d'un isolement ressenti. Cependant, le maintien du télétravail sera privilégié et en premier lieu, environ 30% des effectifs de la direction (environ 170 agents) pourront réintégrer progressivement les locaux à partir du 11 mai.

Les services accueillant du public tel que la régie pourrait quant à eux rouvrir en juin.

III - Sécurisation et nettoyage de locaux

La Ville travaille sur les dispositifs de sécurisation en matière d'hygiène et de distanciation sociale :

- Mise à disposition des agents de masques en tissu pour les trajets domicile-travail et de masques chirurgicaux pour les agents en contact du public ou recevant du courrier (régie et service de numérisation) ;
- Installation de vitres mobiles pour les bornes d'accueil. Ces équipements prendront du temps à être fournis et sont un préalable à l'ouverture des locaux au public ;
- Mise en place de distributeurs de gel hydro alcoolique à l'entrée des locaux et des salles de réunion ;

- Recours aux horaires décalés afin de réduire l'affluence dans les transports ;
- Diffusion de consignes pour le respect des règles de distanciation sociale.

La DFA a également sollicité la DRH et le SG pour la clarification du régime d'amplitude horaire à 7h et le maintien des autorisations spéciales d'absence confinement (ASA) après le 11 mai.

L'UNSA a noté que le passage à un temps de travail valorisé à 7h était lié au confinement et à la baisse de charge de travail qu'il pourrait occasionner mais souhaite savoir ce qu'il est envisagé pour différencier les agents en télétravail de ceux qui bénéficient d'une ASA (crédité 7h) faute de matériel informatique ou positionnés sur un poste impropre au télétravail.

M. Arnaud STOTZENBACH précise qu'il n'y a pas de données concrètes sur le sujet à ce stade, cependant, une des pistes à l'étude serait l'attribution d'une prime pour les agents en télétravail et versée en même temps que la prime de fin d'année.

Il ajoute qu'une autre des raisons qui justifie le maintien du dispositif actuel bien après le 11 mai pour la majeure partie des agents de la direction concerne les services de restauration. À ce jour, rien ne garantit qu'ils puissent rouvrir tous en même temps et dès le début du déconfinement.

Le Dr DERRI souhaite intervenir sur les agents concernés par le retour sur site dès le 11 mai afin de savoir s'il s'agit uniquement des agents identifiés comme volontaires ou si d'autres critères ont été pris en compte (critère « médical », agents qui supportent mal le confinement, ou également professionnel pour ceux qui ne disposent pas des moyens matériels pour travailler correctement à distance)

M. Arnaud STOTZENBACH indique que les agents identifiés relèvent des 2 raisons avancées (isolement et problème matériel). Mais, quoi qu'il en soit, le télétravail sera maintenu pour la plupart des agents tant que les conditions optimales de sécurité des agents ne seront pas assurées.

L'UNSA ajoute que le CHSCT Central va dans le sens des pistes évoquées par le directeur.

La fin du confinement implique deux problèmes à résoudre, la reprise des agents de la DASCO conditionnée au décret de la DGAFP et le retour à un fonctionnement normal des transports publics.

Pour ce qui est de la restauration, en théorie, il ne devrait pas y avoir de réouverture pour le moment et l'on s'oriente plus vers un système de restauration rapide. Un autre point d'alerte concerne le risque lié au regroupement des agents dans les tisaneries.

Pour ce qui est du nettoyage des locaux, qu'est-il mis en place actuellement alors que les locaux sont vides ? Il apparaît que certains sites ne sont pas nettoyés par la Ville.

L'UNSA rappelle que normalement, les locaux occupés devraient être nettoyés au moins 2 fois par jour, ce qui n'est manifestement pas le cas, et fait part de plusieurs interrogations :

- Les essuies mains sont-ils changés régulièrement ?

- La filtration de l'air est-elle suffisante pour éliminer les risques de contamination par voie aérienne ? D'autant que les 2 bâtiments ne disposent pas de la même qualité de filtration (meilleure pour Bédier Est).
- Dispose-t-on des informations concernant les modalités de distribution des masques à l'échelle de la Ville ?
- Pour les agents qui ne pourront pas revenir à Bédier en raison de leur état de santé, faudra-t-il fournir un certificat médical ou se rapprocher du service de médecine préventive de la Ville ?
- Le temps que les conditions de sécurité soient assurées dans les transports, est-il prévu d'étendre le nombre de places de parking sur Bédier ?

L'UCP intervient également pour avoir des précisions sur le système de restauration à emporter qui serait mis en place.

M. Arnaud STOTZENBACH répond ne pas avoir de visibilité sur le sujet pour l'instant, il s'agirait plutôt de vente à emporter au niveau des croques pouce sans certitudes d'ouverture dès le 11 mai en raison de la nécessité de sécurisation de la restauration et des conditions d'accueil.

La question de la discrimination des agents suivant des critères d'attribution de place de parking risque d'être compliquée à mettre en place.

Pour ce qui est de la qualité du système de filtration et de la distribution des masques, nous sommes toujours dans l'attente d'information de la part de la DRH et de la DILT.

À ce titre le directeur demande à ce qu'une note officielle à la DRH et la DILT soit produite par le SR.

Le Dr Fadila DERRI précise que les agents qui ne pourraient pas revenir en raison de leur état de santé devront s'adresser au service de médecine préventive (par téléphone 01 44 97 90 83 ou par mail puisqu'il est nécessaire d'apporter une réponse au cas par cas (type de pathologie, de transport utilisé, nombre d'agent(s) dans le même bureau).

M. Vincent PLANADE indique que la DILT a été saisie et qu'une campagne de vérification des débits d'air et de désinfection des filtres est en cours depuis la semaine dernière mais nous n'avons pas de précision sur la fin du calendrier d'intervention.

Un protocole sur le nettoyage des locaux de la Ville est en cours d'élaboration. Les équipes de nettoyage sont, à priori, toujours mobilisées et les prestations sont assurées même en l'absence des agents.

L'UNSA demande à avoir des réponses écrites de la DILT puisque la tenue de réunion CHS CT engage également la responsabilité des représentants du personnel.

Au-delà du protocole d'entretien des filtres, L'UNSA rappelle qu'au-delà du protocole de désinfection des filtres d'aération, le haut conseil de la santé publique recommande l'arrêt du système de ventilation au profit de l'aération naturelle des locaux, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il faudrait un positionnement argumenté de la DILT sur les méthodes à mettre en place pour la ventilation des bâtiments.

Il faut donc des garanties écrites avant le retour sur Bédier.

M. Arnaud STOTZENBACH se dit favorable à demander un écrit de la part de la DILT.

L'UCP souhaite savoir si l'on a des informations sur ce qu'a mis en place la DCPA dans le cadre du retour sur site.

M. Vincent PLANADE indique ne pas avoir d'information de la part de la DCPA mais assure que le SR prendra l'attache de la direction pour croiser les plans de reprise d'activité.

M. Arnaud STOTZENBACH ajoute qu'un CHS CT Central va bientôt se réunir et demande aux membres du CHSCT s'ils sont favorables à l'organisation d'un CHS CT en audioconférence en mai? L'ordre du jour pourra reprendre les principales questions des représentants du personnel.

Les représentants du personnel considèrent qu'il est prématuré compte tenu des éléments qui ont été fournis de prévoir un CHS CT dont le procès-verbal impliquerait l'accord et la responsabilité juridique de ses membres.

L'UNSA demande également des précisions concernant les congés et les agents en télétravail dont le temps de travail est valorisé 7h par jour.

Il est difficile pour les agents de prévoir les congés à prendre en été dans le contexte actuel, il faudrait que les chefs de service fournissent un récapitulatif sur les conditions de prise de congés pour plus de clarté sur les consignes qui ont été données.

Qu'est-il prévu à la Ville en ce qui concerne la possibilité d'imposer la prise de congés ?

Pour ce qui est du travail à distance, beaucoup ont subi le non-respect de leur droit à la déconnexion, pourquoi ne pas mettre en place des plages de travail à horaires fixes ?

M. Arnaud STOTZENBACH précise que des consignes en matière de congés et de temps de travail ont été transmises au CODIR. La prise de congé est encouragée et les membres du CODIR ont été invités à montrer l'exemple en prenant régulièrement des congés afin de faire une coupure, le contexte actuel pouvant amener à une confusion entre vie privée/vie professionnelle.

La fiche produite par le BPRP sera partagée avec les membres du CHSCT.

Par ailleurs, environ la moitié des agents de la direction sont en télétravail valorisé à 7h48 et l'objectif est d'en réduire le nombre.

Pour ce qui est de la prise de congés imposée, la question est en cours d'arbitrage de la Maire mais rien n'a été officiellement décidé.

Le Dr Fadila DERRI ajoute qu'elle serait favorable à la mise en place de plages horaires fixes de télétravail afin d'éviter les débordements notamment concernant les envois de mails tardifs.

Elle assure que le service de médecine préventive reste disponible en cas de difficulté des agents.

L'UNSA alerte également sur le fait que les écoles ne pourront pas toutes rouvrir le 11 mai et qu'il faudra que la DFA et le SG s'interrogent sur le maintien des ASA pour garde d'enfant au-delà de la date de déconfinement.

M. Arnaud STOTZENBACH partage cet avis et précise que le SG a été alerté.

L'UNSA demande que lui soit fourni un planning de nettoyage des locaux.

La prochaine réunion CHS CT est fixée dans 15 jours.